



favia

fondation de prévoyance de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel

**Favia, Fondation de prévoyance
de l'ordre des avocats de Genève
et de leur personnel**

INFO FAVIA 2016

NO 2

RAPPORT DE GESTION SUR L'ANNEE 2015

Actualité de la prévoyance et activités de Favia

Le thème de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 est resté d'actualité en 2015. En début d'année, c'est la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats qui a débuté son examen, suivie ce mois de janvier par celle du Conseil National qui souhaite conclure l'examen à sa séance d'août, de sorte que le Conseil national puisse se pencher sur cet objet à la session d'automne 2016. L'affaire reste donc à suivre et nous aurons certainement l'occasion de vous en reparler dans une année...

Un nouveau thème d'actualité est celui de la prévoyance et du divorce. En effet, les Chambres fédérales ont adopté en juin 2015 une révision du code civil relative au partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce. Le délai référendaire ayant expiré en octobre 2015, le Conseil fédéral décidera de la date d'entrée en vigueur (vraisemblablement courant 2016 ou début 2017) de cette modification de loi nécessitant encore de nombreuses adaptations d'ordonnances. Le point essentiel de cette révision réside dans le partage de la prévoyance même lorsqu'un cas de prévoyance est déjà survenu pour l'un des conjoints. Si donc l'un des conjoints perçoit déjà une rente, celle-ci pourra être partagée.

Au niveau de Favia, le Conseil de fondation s'est réuni à 5 reprises en 2015. En sus de la gestion courante de la Fondation, il a entrepris une réflexion en profondeur de la stratégie de placements et de sa mise en œuvre. Un point spécifique de cette Info Favia y est consacré de manière détaillée.

2015 a été la première année de mise en œuvre des exigences de l'ORAb (Ordonnance contre les rémunérations abusives). Ainsi que nous vous en informions il y a une année, Ethos Services SA a exercé les droits de vote de Favia pour les actions suisses qu'elle détient en direct. Vous trouvez depuis le début de cette année sur le site internet de Favia (www.favia.ch) un rapport synthétisant la manière dont les droits de vote ont été exercés en 2015 lors de 18 assemblées générales. Ethos Services SA continue de représenter Favia aux assemblées générales de 2016.

Les organes de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est composé de huit membres (quatre représentants les employeurs et quatre élus par les assurés/le Jeune Barreau).

Représentants employeurs <i>nommés par le Conseil de l'Ordre</i>	Représentants assurés <i>nommés par le Jeune Barreau ou les employés administratifs des Études</i>
Me Luc Hafner (Président)	Me Pierre Bydzovsky (Jeune Barreau)
Me Afshin Salamian	Me Benno Strub (Jeune Barreau)
Me Pietro Sansonetti	Mme Jessica Brignolo (Employée administrative)
Me Anne Troillet	Mme Sylvianne Zeder-Aubert (Employée administrative)

Gérant administratif :

Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy
Mme Célia Poulin (022 879 78 22) et M. Vincent Bucher (022 879 78 10)

Global Custodian :

UBS SA, Genève et Zurich

Gérants de fortune en 2015 :

Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Genève
Bank Vontobel AG, Zurich
Banque Pâris Bertrand Sturdza SA, Genève

Expert en prévoyance professionnelle :

Vincent Duc, c/o Actuaires & Associés SA, Petit-Lancy

Organe de révision :

Ernst & Young SA, Genève

Les principaux chiffres

	31.12.2015 (mios de CHF)	31.12.2014 (mios de CHF)
Degré de couverture	101.9%	103.5%
Somme du bilan	178.61	183.40
Liquidités et placements monétaires	28.50	28.79
Obligations	59.72	71.67
Actions	70.37	62.29
Immobilier	12.12	11.61
Placements alternatifs	7.54	8.48
Divers	0.26	0.42
Compte de régularisation actif	0.10	0.14
Capitaux des assurés actifs	116.84	119.20
Capitaux des rentiers	46.77	45.21
Provisions techniques	1.47	1.25
Réserve de fluctuation de valeur(*)	3.21	5.85
Réserve de fluctuation de valeur en % des placements	1.8%	3.2%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	20.0%	20.0%
Fonds libres	0.00	0.00
Résultat net des placements	0.12	10.94
Nombre d'assurés actifs	707	690
Nombre de bénéficiaires de rentes	91	87

(*) Selon les règles comptables (RPC26), les fonds libres ne peuvent être alimentés tant que l'objectif de réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteint.

Commentaires sur les comptes annuels

Le bilan de la Fondation se rétracte de près de 4.8 millions (-2.6%) à 178.6 millions. Les avoirs des assurés actifs diminuent à 116.8 millions (-2.4 millions) en raison essentiellement de départs en retraite touchant près de 10 millions d'avoirs (7.8 millions de plus qu'en 2014) dont 60% versés sous la forme de capitaux. Les capitaux des rentiers passent de 27% des engagements totaux de la Fondation à fin 2014 à 28% à fin 2015, ratio toujours favorable à Favia.

Les cotisations sont en baisse de 1.2 million pour atteindre 10.5 millions, alors que les rachats volontaires des assurés augmentent de 0.8 million à près de 4.3 millions. Ces rachats conséquents témoignent de l'intérêt qu'ont les assurés de Favia d'améliorer leurs prestations assurées et de bénéficier d'économies fiscales attractives.

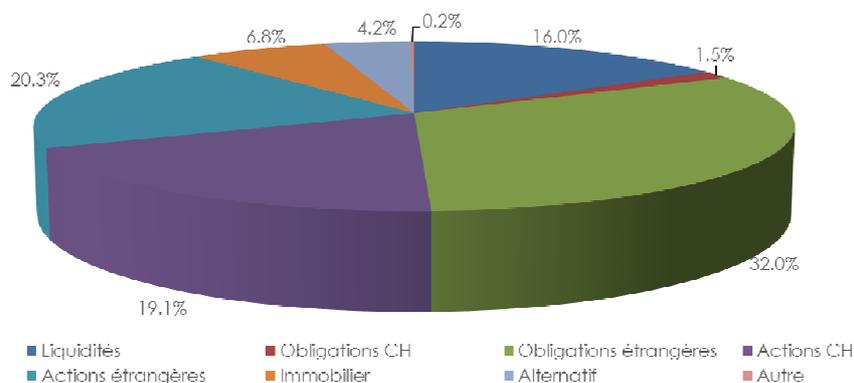
Les prestations versées sous forme de rentes ont à peine progressé à près de 3.7 millions contre 3.6 millions l'année précédente. De leur côté, les prestations en capital ont fortement progressé comme indiqué plus haut.

La réduction des primes payées au réassureur de Favia (Zurich Assurances) constatée depuis 2013 est à nouveau confirmée en 2015, la prime totale n'atteignant pas 0.7 million. Rappelons ici l'incidence des excellentes conditions de réassurance sur la cotisation réglementaire pour risques et frais : le rabais de 40% sur cette cotisation, introduit en 2015 a été renouvelé en 2016, selon l'Info Favia 2015 No 3.

En terme de revenus des placements, 2015 a été « sans rendement ou presque » pour Favia. L'abandon par la BNS du taux plancher en janvier 2015 a eu pour conséquence un renforcement du franc suisse envers la quasi-totalité des monnaies. Favia comptabilise ainsi des pertes sur ses liquidités en devises étrangères et sur ses obligations en devises étrangères. Le gain de cours sur les actions en monnaies locales est également réduit du fait de pertes de changes, alors que les actions suisses se sont essouffées en 2015 tout en restant dans le vert. L'immobilier a à nouveau tiré son épingle du jeu, insuffisamment toutefois pour compenser une nouvelle perte sur les placements alternatifs. Après frais, la performance 2015 de seulement 0.1 mio représente à peine 1% de la performance en francs de 2014.

L'exercice 2015 se conclut ainsi sur un excédent de charges de 2.6 mios, qui réduit à 3.2 mios la réserve de fluctuation de valeur.

Ci-après la structure des placements au 31 décembre 2015 :



La nouvelle stratégie d'investissement 2016

En 2015, le Conseil de fondation a entrepris une réflexion de fond quant au processus d'investissements. Son premier objectif a été de se donner les moyens d'une démarche professionnelle d'analyse, de décision et de mise en œuvre. Afin de prendre suffisamment de distance envers les établissements bancaires partenaires de Favia ou souhaitant le devenir, le Conseil a sollicité des offres de sociétés spécialisées dans l'assistance aux investisseurs institutionnels. A l'issue d'un processus de sélection, la société indépendante Lusenti Partners Sàrl (ci-après « Lusenti ») fondée en 2002, établie à Nyon et sans conflit d'intérêts car ne proposant pas elle-même de prestation d'investissement, a été retenue.

La mission confiée à Lusenti consiste à proposer des améliorations de la performance de Favia, des réductions de ses coûts de gestion de fortune, une optimisation de son allocation stratégique, de sa mise en œuvre et de son suivi. Au travers d'une étude de type « ALM », prenant en considération la structure de Favia et de ses engagements de prévoyance notamment, Lusenti a ainsi présenté en automne 2015 ses recommandations prioritaires, soit :

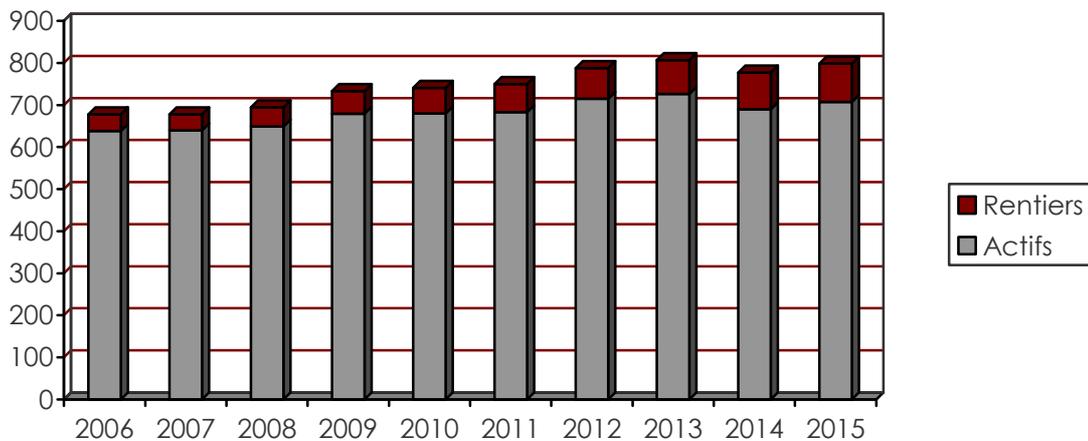
- Modification de l'allocation stratégique afin de mieux pouvoir satisfaire au besoin de rendement de Favia. Après discussion, le Conseil de fondation a décidé les changements suivants :

	Allocation stratégique		
	précédente	nouvelle	différence
Liquidités	5.00%	0.00%	-5.00%
Actions	25.00%	37.50%	12.50%
Actions CH	12.50%	15.00%	2.50%
Actions monde	11.25%	17.50%	6.25%
Actions marchés émergents	1.25%	5.00%	3.75%
Obligations	55.00%	35.00%	-20.00%
Obligations en CHF	50.00%	14.00%	-36.00%
Obligations en monnaies étrangères, hedgées	5.00%	13.00%	8.00%
Autres obligations	0.00%	8.00%	8.00%
Immobilier	10.00%	15.00%	5.00%
Immobilier indirect CH	10.00%	11.00%	1.00%
Immobilier étranger indirect, hedgé	0.00%	4.00%	4.00%
Placements non traditionnels	0.00%	12.50%	12.50%
Matières premières	5.00%		-5.00%

- Introduction d'un mandat indiciel visant le double objectif de comparaison concrète par rapport aux mandats actifs et des frais réduits. Sur proposition de Lusenti, le Conseil de fondation a fait le choix de UBS Asset Management SA pour la gestion de cette nouvelle part indiciele.
- Contrôle de la pertinence du choix des partenaires en place. A l'issue de ce processus, le Conseil de fondation a décidé de confier à Mirabaud Asset Management (Suisse) SA un mandat actif, ainsi que de mettre fin au mandat confié à Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA.
- Optimiser le suivi des placements et des résultats des établissements bancaires partenaires de Favia. Dans cette perspective, le Conseil de fondation a confié à Lusenti le mandat de l'accompagner sur la durée.

Cette nouvelle organisation est en place depuis début 2016 et devrait porter ses fruits progressivement. Elle est formalisée dans le règlement de placement de Favia, accessible sur son site internet (www.favia.ch).

Effectifs



L'effectif affilié à Favia a connu une légère hausse en 2015, manquant de peu la barre des 800 assurés. Les 4 nouvelles affiliations (7 en 2014) prouvent toutefois la place particulière qu'occupe Favia pour la prévoyance des Etudes d'avocats de Genève.

Conclusion

2015 a été une année en demi-teinte qui n'a pas permis à Favia de pouvoir poursuivre la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur débutée en 2014. Malgré cela, un taux de 1.75% a rémunéré en 2015 les capitaux d'épargne des assurés cotisants en 2016.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de croire, chers(chères) Assuré(e)s, à nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation

Me Luc Hafner

Sylvianne Zeder-Aubert